

Pour résilier un abonnement des injustifiés ?

Par chkone, le 22/05/2009 à 12:20

Bonjour,

J'ai pris un abonnement à une salle de sportil y a 6 jours dd'une valeur de 350€ qui n'a toujours pas été prélevé. Et je veux annuler cet abonnement et la personne au téléphone me dit que j'aurais des frais de 100€ et je voudrais savoir si il est dans son droit. Je pensais que nous avions droit à 7 jours de rétractations.

Merci

Par Berni F, le 22/05/2009 à 13:50

bonjour,

malheureusement, le droit de rétractation ne s'applique pas pour une prestation de service déjà commencée avec l'accord du consommateur.

article L121-20-2 du code de la consommation :

http://snipurl.com/ijsg2 [www_legifrance_gouv_fr]

Par **gloran**, le **23/05/2009** à **00:15**

Lisez les clauses du contrat concernant la résiliation, que disent-elles ?

D'abord, avez vous signé un quelconque contrat / bon de commande / document ?
Précisez

Par chkone, le 23/05/2009 à 13:59

En effet j'avais mal lu le contrat il fallait lire une étoile d'étoile...